

## SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Le dix-sept octobre deux mil seize à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 11 octobre 2016, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents :** Chantal Harel – Michel le Gall – François Riou - Nathalie Pichot - Anyvonne Lostanlen - Romuald Lecoq – Denis Pouliquen – Alexandre Campagne – Stéphane Quillévéré - Rachel Réault - Amandine Carn - Anne-Marie Girard – Olivier Pellicant

**Absent excusé :** Sophie FAGOT qui donne pouvoir à Louis FAGOT.

Présents : 14 / Votants : 15

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie GIRARD

Le compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Liaison piétonne :** Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux sont en cours de finition. Il reste l'enrobé à reprendre, le mât d'éclairage dans l'allée piétonne qui sera posé en décembre, la peinture pour les emplacements de parking et le nettoyage.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que des modifications par rapport au marché initial ont entraîné une modification des coûts.

Arrivée de Stéphane QUILLEVERE à 19h10.

Sur le lot 1, il convient de prendre un avenant de 5.971,75€ HT, ainsi que sur le lot 2 pour un montant de 440€ HT.

Monsieur le Maire informe également que l'entreprise GOGÉ lance l'opération 1 but/1 arbre, qui consiste en une distribution d'arbres sur le territoire de la Communauté de Communes. Un contact va être pris avec l'école et le centre d'animation locale pour la mise en place de la participation des enfants. La réponse est à donner pour la mi-novembre.

Le Conseil à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre les avenants sur les 2 lots. **D2016-10-001**

### **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de Martine RIOUAL au 1<sup>er</sup> novembre 2016. Elle a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles pour 3 ans, renouvelable, sur une durée maximum de 10 ans. Stéphanie FAFIN accepte d'augmenter son temps de travail à 35 heures, pour le remplacement. Un contact a été pris avec le Centre de Gestion du Finistère concernant le remplacement du poste de Stéphanie FAFIN mais aucune décision n'a encore été prise.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération est à prendre pour une suppression du poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et pour une création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Une vacance d'emploi sera ensuite transmise au Centre de Gestion sans publicité. Un arrêté de nomination pour Stéphanie FAFIN devra ensuite être pris pour son nouveau poste. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois. **D2016-10-002**

### **CCPL :**

➤ **Modification des statuts :** Monsieur le Maire indique au conseil que le Conseil Communautaire s'est réuni le 27 septembre dernier pour une mise en conformité des statuts par rapport à la loi Notre. Il fait lecture de la délibération à prendre qui porte approbation de la modification. Après en avoir délibéré, le Conseil vote à 14 voix pour et 1 abstention pour l'approbation de la délibération. **D2016-10-003**

➤ **rapport d'activités 2015 :** Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015.

➤ **Comptes-rendus de commissions :** Monsieur le Maire présente au conseil un compte-rendu des commissions.

➤ **Bail emphytéotique :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la signature du bail concernant le CIAP a eu lieu le 19 septembre dernier avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il indique que mention a été faite que les statues et les divers ouvrages en granit soient remis en valeur lors de l'aménagement. Monsieur le Maire précise que la Commune reste propriétaire du bien, le bail est une mise à disposition pour une durée de 99 ans.

Alexandre Campagne demande qui prendra en charge de l'entretien des jardins. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas encore été défini.

François Riou présente le calendrier des travaux. Ils débuteront le 24 octobre prochain.

### **CCAS :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi Notre, les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre le CCAS et rattacher ce budget annexe au budget principal. Monsieur le Maire précise que cela ne changera rien par rapport au fonctionnement actuel. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la dissolution du CCAS et le rattachement du budget annexe au budget principal. **D2016-10-004.**

### **Rapport sur l'eau :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le rapport sur l'eau pour avis. Il indique qu'il y aura une suppression des syndicats pour 2020, avec un lissage des tarifs sur 10 ans, par rapport aux syndicats existants.

### **Centre d'animation locale :**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du 12 octobre dernier. Il indique que les montants restants dû n'ont pas été communiqués pour le moment. Lors de cette réunion une présentation des différentes activités proposées a été faite. La fréquentation des activités ALSH a augmenté. Une décision de revoir les tarifs en fonction du quotient familial a été prise.

Une subvention de 25.000 € pour les TAP et l'ALSH a déjà été versée pour 2016. Le montant définitif sera à valider lors d'un prochain conseil.

### **Ecole Saint Joseph :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Trésorerie a fait la demande de reprendre une délibération concernant le forfait de dépenses de fonctionnement, afin d'actualiser la dernière en date du 25/09/2009.

- Monsieur le Maire rappelle que le forfait actuel est de 450€ x140 élèves. Il propose de revaloriser le forfait alloué à l'Ecole Saint Joseph de Guimiliau, à savoir 460 €x 150 élèves, soit 69.000 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Le forfait de fonctionnement à régler pour octobre 2016 sera donc de 6.300 €.
- Le montant mensuel à régler pour les 8 mois à venir (jusqu'en juin 2017) sera donc de 7050 €.
- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les versements se feront sur 10 mois (septembre-octobre-novembre-décembre-janvier-février-mars-avril-mai-juin)le montant mensuel sera de 6.900€.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité. **D2016-10-005**

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire propose d'installer un radar pédagogique au niveau de l'école.
- Une réflexion est en cours concernant le remplacement des lumières de l'église pour des ampoules LED.
- Une étude est en cours concernant le changement du standard téléphonique de la mairie, défectueux.
- Romuald Lecoq fait part de plaintes concernant les branches d'arbres sur les talus privés qui touchent les véhicules. Il rappelle que l'élagage s'impose aux locataires et non aux propriétaires des terrains.
- Monsieur le Maire indique que des travaux d'enfouissement de moyenne et haute tension vont avoir lieu sur le secteur de Penhoat Huon.
- Monsieur le Maire informe que dans un premier temps le secteur de Penhoat Huon sera privilégié pour le passage au très haut débit.
- La prochaine réunion de Conseil est fixée au 21 novembre 2016 à 19 H.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Amandine CARN	Sophie FAGOT Donne pouvoir à Louis FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN
Olivier PELLICANT	Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLVERE	Rachel REAULT